



Charte RSE

Contenu

Introduction	1
Charte RSE du Groupe SCREEN	3
Code de conduite du Groupe SCREEN	5

Innovation pour un monde durable – Connecter les gens et la technologie pour un avenir meilleur –

L'histoire du Groupe SCREEN remonte à plus de 150 ans alors qu'il n'était qu'une imprimerie de lithographie fondée à Kyoto en 1868. En 1934, nous avons réussi à produire les premières plaques photographiques de verre au Japon et notre division R&D initiale s'est transformée en une société indépendante en 1943 pour devenir Dainippon Screen Mfg. Co., Ltd.

Après plusieurs décennies de croissance, en 2014, Dainippon Screen est devenu SCREEN Holdings Co., Ltd. et nous avons restructuré notre Groupe désormais très étendu. Nous restons profondément attachés à notre passé et le nom de notre société s'inspire des premières plaques photographiques produites par Ishida Kyokuzan Printing Works.

Notre mission en tant que société est de créer « l'innovation pour un monde durable ». Cette mission repose sur trois valeurs essentielles : « Partager le futur » qui traduit notre désir de construire un avenir meilleur pour la société avec engagement et intégrité, le « Développement personnel » qui démontre notre intention d'amener chacun à réaliser son plein potentiel à travers la confiance et le travail d'équipe, et enfin « La poursuite de l'excellence technologique », qui décrit nos efforts pour explorer les technologies tout en intégrant une collaboration innovatrice.

Au fil des années, nous sommes aussi restés fidèles à la devise du fondateur « Shi Ko Ten Kai », qui encourage l'élargissement de la pensée et de l'horizon de chacun pour accueillir l'innovation. Fidèle à cette devise, le Groupe SCREEN a continué de développer diverses activités liées au secteur de l'impression tout en élargissant considérablement la portée de ses opérations pour inclure des semi-conducteurs, écrans et autres éléments du domaine de l'électronique ainsi que des activités complètement nouvelles.

Nous pensons que notre mission représente le fondement de la philosophie d'entreprise de notre Groupe et qu'en appliquant cette philosophie, nous assumons notre responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Pour soutenir ces efforts, nous avons établi une Charte RSE et un Code de conduite. Tandis que la Charte RSE comprend des principes de comportement basés sur notre philosophie d'entreprise, le Code de conduite établit les bonnes pratiques auxquelles tout membre du Groupe doit adhérer. Tous les cadres et non-cadres doivent adopter un comportement responsable et agir en tant que membres exemplaires du Groupe.

Nous utilisons aussi nos technologies de base de traitement de surface, d'imagerie directe et de traitement d'image, que nous développons constamment depuis la fondation de notre société, pour créer de nouvelles applications améliorées. Ce travail nous permet de fournir à nos clients partout dans le monde des technologies innovatrices, des produits et des services qui peuvent les aider à résoudre divers problèmes sociétaux et répondre à des besoins. Notre objectif principal, comme toujours, est de contribuer au développement durable de la société globale, en nous efforçant d'être des créateurs hors pair de solutions.

Toshio Hiroe

Président, Membre du Conseil, Président-directeur général
SCREEN Holdings Co., Ltd.



Philosophie de l'entreprise

Objectif

Innovation pour un monde durable

Partage du futur	Construire un meilleur futur pour la société avec engagement et intégrité
Développement personnel	Réaliser le plein potentiel de chacun grâce à la confiance et au travail d'équipe
La poursuite de l'excellence technologique	Explorer des technologies tout en intégrant une collaboration innovante

Devise du fondateur

Shi Ko Ten Kai Élargir les idées et les horizons de chacun pour l'innovation

● Système de gestion

Gestion Grand Design

Vision pour les dix prochaines années pour améliorer la valeur de SCREEN

Plan de gestion à moyen terme

Plan commercial triennal basé sur la gestion Grand Design

Plan de gestion annuel

Plan commercial de l'année financière pour réaliser le plan de gestion à moyen terme

● Charte RSE / Code de conduite

Principes d'action et dispositions que tous les collaborateurs du Groupe doivent respecter

Charte RSE du Groupe SCREEN

Afin de remplir nos responsabilités sociales en tant qu'entreprise, le Groupe SCREEN a établi à la fois une charte RSE et un Code de Conduite. Tandis que la Charte RSE comprend des principes de comportement basés sur notre philosophie d'entreprise, le Code de conduite établit les bonnes pratiques auxquelles tout employé doit adhérer. Chaque membre du Groupe est tenu d'adopter un comportement responsable, en tant que citoyen corporative engagé, afin que nous puissions contribuer au développement durable de la société.

1. Fourniture de produits et de services bénéfiques à la société

Le Groupe SCREEN fournira des produits et services bénéfiques à la société en recherchant de nouvelles technologies, et visera à partager sa vision d'un futur prospère.

2. Respect des droits de l'homme et environnement de travail convivial

Avec notre conviction que les personnes sont au cœur de nos activités, le Groupe SCREEN respectera les droits humains de tous et de chacun, et soutiendra la performance de son personnel diversifié. Nous créerons également un environnement sûr et sain de façon à ce que les employés puissent travailler dans un environnement confortable et épanouissant.

3. Mise en place d'un environnement respectueux des personnes et de notre planète

Le groupe SCREEN considère les problèmes environnementaux tels que le réchauffement climatique et la pollution comme des préoccupations importantes pour le développement sociétal durable, et par conséquent, nous nous engageons dans des activités commerciales intégrant des préoccupations environnementales respectueuses à la fois des personnes et de notre planète.

4. Gouvernance d'entreprise saine et efficace

Le Groupe SCREEN agira pour une transparence élevée dans la gestion de ses activités grâce à une gouvernance d'entreprise saine et efficace.

5. Conformité aux lois et réglementations et aux normes d'éthique

Le Groupe SCREEN se conformera à toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux normes d'éthique de tous les pays concernés, et conduira ses activités avec justice et bon sens.



6. Gestion et utilisation appropriées des informations et de la propriété intellectuelle

Le Groupe SCREEN, à travers le développement de la sécurité de l'information et conformément aux lois locales de tous les pays concernés et à ses réglementations internes, gèrera et maintiendra de manière appropriée la confidentialité de ses secrets commerciaux et de toute information telle que les informations personnelles et la propriété intellectuelle.

A cet effet, nous chercherons également les applications pratiques.

7. Divulgence appropriée des informations sur l'entreprise

En plus de communiquer activement avec les parties prenantes, le Groupe SCREEN communiquera les informations relatives au Groupe de façon ponctuelle et appropriée.

8. Responsabilité sociétale des entreprises en tant qu'entreprise citoyenne exemplaire

Le Groupe SCREEN participera activement aux activités contribuant à la société en tant qu'entreprise citoyenne exemplaire, ceci afin de promouvoir un développement social durable.

9. Exclusion des forces antisociales

Le Groupe SCREEN interdira toute relation avec les forces antisociales, y compris les groupes de crime organisé qui menacent l'ordre public et la sécurité de la société.

Code de conduite du Groupe SCREEN

Principes fondamentaux

Afin de se conformer avec la charte de RSE, tous les directeurs, cadres et employés du Groupe SCREEN adopteront un comportement responsable conforme au Code de conduite.

Nous continuerons également à nous efforcer de créer de la valeur nouvelle, et de contribuer à la réalisation d'un environnement meilleur, en accordant toute notre attention à la société avec une attitude innovante à tout moment. De plus, chacun de nous cherchera à améliorer son épanouissement au travail et veillera consciencieusement à agir de façon intègre et décente en tant que membre de la société.

1

Fourniture de produits et de services bénéfiques à la société

Le Groupe SCREEN fournira des produits et services bénéfiques à la société en recherchant de nouvelles technologies, et visera à partager sa vision d'un futur prospère.

1 Création de produits et de services

Nous consacrerons toute notre attention au marché avec un esprit ouvert et un intérêt permanent, et nous continuerons à répondre aux besoins changeants de la société. Nous nous efforcerons également de proposer de nouvelles idées, en nous mettant au défi de faire au mieux, de créer des produits et des services dotés de fonctionnalités nouvelles et innovantes.

2 Fourniture de produits et services répondant aux besoins du marché

Nous effectuerons des activités de marketing permanentes, et fournirons des produits et des services qui satisfont les besoins du marché.

3 Amélioration de la qualité et garantie de la sécurité

Dans le but de satisfaire nos clients et d'assurer notre crédibilité, nous nous efforcerons d'améliorer et de garantir la qualité ainsi que la sécurité de nos produits et services.

4 Support client

Nous accordons une haute importance à la communication avec nos clients, et nous leur fournirons des informations relatives à nos produits et services de façon proactive et appropriée. Nous répondrons également aux demandes et réclamations de nos clients de façon prompte et appropriée, et nous assurerons une assistance adéquate afin de maintenir l'approvisionnement continu de nos produits.

Avec notre conviction que les personnes sont au cœur de nos activités, le Groupe SCREEN respectera les droits humains de tous et de chacun, et soutiendra la performance de son personnel diversifié. Nous créerons également un environnement sûr et sain de façon à ce que les employés puissent travailler dans un environnement confortable et épanouissant.

2 - 1 Respect des droits de l'homme

- 1 Respect des droits humains fondamentaux et non-discrimination**

Nous respecterons les droits humains fondamentaux de toutes les personnes et nous ne nous livrerons à aucun traitement discriminatoire, ni à aucun acte ou comportement inapproprié qui soient fondés sur la race, la couleur, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, l'âge, le handicap mental ou physique ou la génétique.
- 2 Interdiction du harcèlement**

Nous ne tolérerons aucun acte illégal ou inapproprié qui dégrade ou méprise la dignité des individus, comme le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir ou d'autres actes similaires.
- 3 Interdiction du travail des enfants et du travail forcé**

Nous n'utiliserons ni ne tolérerons le recours au travail des enfants, des travailleurs n'ayant pas atteint l'âge minimum d'embauche ni à toute forme de travail forcé ou obligatoire.
- 4 Respect des droits des employés**

Nous respecterons les droits des travailleurs de s'associer librement, d'adhérer à des syndicats, de participer aux activités des syndicats et de se joindre aux négociations collectives conformément aux lois locales de tous les pays concernés. Nous respecterons également le droit des employés à s'abstenir de participer à ces activités.
- 5 Refus de participer à la violation des droits de l'homme**

Nous n'enfreindrons pas les droits de l'homme ni ne participerons à la violation des droits de l'homme par un tiers. Nous n'accepterons pas de matières premières contenant des minéraux litigieux obtenus par le biais de la violation des droits de l'homme.
- 6 Respect de la culture et des coutumes**

Nous nous efforçons de comprendre et de respecter les différentes cultures et coutumes de tous pays et régions.

2 - 2 Environnement de travail convivial

1 Environnement de travail qui permet l'épanouissement des capacités individuelles

Nous reconnaissons la diversité des valeurs qui existent parmi nous et cherchons à établir un environnement de travail qui permet l'épanouissement des capacités de chacun.

2 Développer et utiliser activement des ressources humaines diversifiées

Nous établirons un programme pour soutenir les évolutions de carrière des employés, ainsi qu'un système permettant de traiter et d'évaluer équitablement les employés, et développerons et utiliserons activement des ressources humaines diversifiées.

3 Conformité aux lois et règlements en matière de normes du travail

Nous nous conformerons à toutes les lois et réglementations locales de tous les pays concernés et relatives aux normes de travail, telles que les salaires et les heures de travail, etc.

4 Environnement de travail sûr et sain

Nous établirons un environnement de travail sûr et sain et respecterons toutes les lois et réglementations des pays concernés ainsi que toute autre règle pertinente relative à la santé et à la sécurité de nos lieux de travail et à la prévention des blessures ou décès liés au travail. Nous nous efforcerons de nous préparer aux situations d'urgence, telles que les catastrophes naturelles ou les pandémies, afin d'assurer la sécurité des employés.

3 Mise en place d'un environnement respectueux des personnes et de notre planète

Le groupe SCREEN considère les problèmes environnementaux tels que le réchauffement climatique et la pollution comme des préoccupations importantes pour le développement sociétal durable, et par conséquent, nous nous engageons dans des activités commerciales intégrant des préoccupations environnementales respectueuses à la fois des personnes et de notre planète.

1 Fourniture de produits et de services respectueux de l'environnement

Nous développerons activement et fournirons des produits et des services respectueux de l'environnement.

2 Promotion de la réduction de la charge environnementale dans les opérations commerciales

Afin de tendre vers une société durable, nous nous efforcerons de promouvoir la réduction de la charge environnementale et le contrôle de la contamination à chaque phase de nos opérations commerciales.

3 Conformité aux lois et réglementations environnementales

Nous nous conformerons à toutes les lois et réglementations environnementales de tous les pays concernés, établirons nos propres normes et objectifs et travaillerons à leur réalisation.

4

Gouvernance d'entreprise saine et efficace

Le Groupe SCREEN agira pour une transparence élevée dans la gestion de ses activités grâce à une gouvernance d'entreprise saine et efficace.

1 Gestion de groupe

Nous mettrons en place un système de contrôle interne pour l'ensemble du groupe SCREEN et traiterons les problèmes de gestion dans leur ensemble.

2 Conduite efficace des opérations

Nous conduirons nos opérations de manière efficace en éliminant les activités improductives et en agissant promptement pour répondre à tout problème pouvant survenir.

3 Mise en place d'un système de gestion du risque

Nous mettrons en place un système de gestion du risque en comprenant les risques associés à la conduite de nos opérations. De plus, nous implémenterons notre business plan afin de maintenir l'approvisionnement constant de nos produits et services dans l'éventualité de circonstances imprévues telles que des catastrophes de grande ampleur.

4 Garantie de la fiabilité des rapports financiers

Nous garantirons la fiabilité de nos rapports financiers en développant et en gérant de façon appropriée les systèmes de contrôle internes conformément à toute loi et réglementation en vigueur, aux normes de comptabilité et à toute autre règle pertinente.

5 Conformité aux lois et réglementations et aux normes d'éthique

Le Groupe SCREEN se conformera à toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux normes d'éthique de tous les pays concernés, et conduira ses activités avec justice et bon sens.

5 - 1 Affaires relatives aux transactions commerciales

1 Concurrence loyale et transactions commerciales

Nous nous conformerons à toutes les lois et réglementations de la concurrence des pays concernés interdisant tous les actes entravant une concurrence loyale et des transactions commerciales honnêtes (telles que les ententes illégales et le trucage des offres).

2 Transactions d'achat appropriées

Nous maintiendrons des relations commerciales appropriées avec nos partenaires commerciaux dûment sélectionnés. Nous ne nous engagerons pas dans des agissements inappropriés tels que forcer nos partenaires à accepter des termes et conditions déraisonnables ou utiliser injustement une position avantageuse dans notre domaine d'activité.

3 Prohibition des divertissements d'affaires et des cadeaux

Nous ne fournirons ni n'accepterons aucun divertissement d'affaires ni cadeau prohibé par les lois et réglementations de tout pays concerné, ou qui n'est pas conforme aux pratiques commerciales généralement acceptables.

4 Relations saines avec les agences administratives et les organisations politiques

Nous ne fournirons pas de cadeaux ni de divertissements d'affaires aux membres des gouvernements ou aux fonctionnaires nationaux ou étrangers ou à toute autre personne occupant des postes équivalents ou similaires. Nous nous abstiendrons de tout don de nature politique qui ne serait pas entièrement licite au vu des diverses lois et réglementations des pays concernés.

5 Conformité totale avec le contrôle de sécurité des exportations

Dans le cas de l'exportation d'une marchandise (i.e. produits, pièces, équipements, ou matières premières) ou de technologie (i.e. logiciels, données, plans, documents), et afin de préserver la paix et la sécurité internationales, nous nous conformerons à toutes les lois et réglementations applicables de tous les pays concernés relatives au contrôle des exportations, ainsi qu'à nos réglementations d'entreprise. Nous conduirons toutes les procédures de contrôle nécessaires à l'export, y compris la classification des biens, le filtrage des clients, ou les demandes d'autorisations.

6 Promotion de la responsabilité sociale dans la chaîne d'approvisionnement

Nous mettons l'accent sur notre responsabilité sociale et environnementale, et accentuons nos efforts pour améliorer notre éthique d'entreprise pour l'étendre à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. En conséquence, nous fournirons à nos partenaires le « Code de conduite des fournisseurs SCREEN », et nous encouragerons nos partenaires commerciaux à l'approuver et à s'y conformer.

5 - 2 Questions relatives à l'entreprise et aux individus

1 Prohibition des conflits d'intérêt

Nous ne nous engagerons dans aucune pratique qui concurrencerait les affaires, ou qui serait en conflit avec les intérêts de notre entreprise (l'« Entreprise »), dans notre propre intérêt ou dans celui de toute autre partie.

2 Interdiction des actes nuisibles à la réputation et aux intérêts de l'entreprise

Nous ne nous engagerons dans aucune action nuisible pour la réputation, le fonds de commerce ou les intérêts de l'Entreprise, au sein de l'Entreprise ou à l'extérieur, y compris par l'utilisation abusive d'Internet.

3 Interdiction d'utilisation non autorisée des actifs de l'entreprise

Nous administrerons correctement les actifs tangibles et intangibles de l'entreprise, y compris l'équipement, les installations, les informations et la propriété intellectuelle de l'Entreprise, et n'utiliserons pas indûment ces actifs dans notre propre intérêt ou dans celui d'un tiers.

4 Proscription des demandes de remboursement frauduleuses

En cas de défraiement de frais professionnels, nous suivons les règles de l'Entreprise et ne ferons pas de demandes illégales de défraiement.

5 Interdiction du délit d'initié

Si nous détenons ou obtenons des informations privilégiées sur le groupe SCREEN, des clients ou des partenaires commerciaux, nous n'effectuerons aucune transaction concernant les actions concernées avant l'annonce publique ou la divulgation de ces informations. De plus, nous ne divulguons aucune information privilégiée à des tiers, sauf à toute personne réputée avoir besoin de ces informations pour des raisons commerciales légitimes.

6

Gestion et utilisation appropriées des informations et de la propriété intellectuelle

Le Groupe SCREEN, à travers le développement de la sécurité de l'information et conformément aux lois locales de tous les pays concernés et à ses réglementations internes, gèrera et maintiendra de manière appropriée la confidentialité de ses secrets commerciaux ainsi que toute information telle que les informations personnelles et la propriété intellectuelle. À cet effet, nous chercherons également les applications pratiques.

6 - 1 Gestion appropriée des informations

1 Gestion appropriée des secrets commerciaux

Nous gérons nos secrets commerciaux de façon appropriée tout au long du processus de création, de stockage, de divulgation et de suppression conformément à nos réglementations internes et éviterons toute divulgation ou fuite involontaire.

2 Gestion appropriée des secrets commerciaux d'un tiers

Dans le cas de l'acquisition de secrets commerciaux d'une tierce partie, nous n'obtiendrons pas ces secrets par des voies illégales et gérons de façon appropriée tout secret commercial obtenu auprès d'une tierce partie en conformité avec les accords avec ladite partie.

3 Gestion appropriée des informations personnelles

Nous reconnaissons l'importance des informations personnelles, et nous traiterons ces informations de façon appropriée et les protégerons au cours des processus d'acquisition, d'enregistrement, d'utilisation et de suppression, conformément aux lois applicables.

6 - 2 Gestion et utilisation appropriées de la propriété intellectuelle

1 Création, protection et utilisation de la propriété intellectuelle

Nous reconnaissons l'importance de la propriété intellectuelle pour renforcer notre compétitivité commerciale et nos efforts pour différencier nos produits des marques concurrentes, et, en conséquence, nous ferons enregistrer notre propriété intellectuelle pour la protéger et en ferons une utilisation effective tout en faisant preuve d'innovation dans ce domaine.

2 Respect de la propriété intellectuelle des tiers

Nous respecterons les droits de propriété intellectuelle des tiers. Conformément aux exigences légales, nous mènerons de façon adéquate les recherches préliminaires à toutes les étapes appropriées, y compris le développement, la production, et les ventes de produits et de services afin de prévenir les infractions de tous droits, y compris les brevets, des tierces parties. En outre, dans l'éventualité de l'utilisation de matériels sous licence, nous en ferons une utilisation conforme à la législation applicable.

7 Divulgence appropriée des informations sur l'entreprise

En plus de communiquer activement avec les parties prenantes, le Groupe SCREEN communiquera les informations relatives au Groupe de façon ponctuelle et appropriée.

1 Communication avec les parties prenantes

Nous valorisons la communication proactive avec nos parties prenantes et, par conséquent, nous favorisons la compréhension de nos activités commerciales en écoutant attentivement les opinions et les besoins des parties prenantes, et en faisons un usage efficace dans nos activités commerciales.

2 Communication ponctuelle et appropriée des informations de l'entreprise

Nous divulguerons les informations de l'entreprise aux parties prenantes de manière ponctuelle et appropriée, et leur demanderons de s'en porter garants.

8 Responsabilité sociétale des entreprises en tant qu'entreprise citoyenne exemplaire

Le Groupe SCREEN participera activement aux activités contribuant à la société en tant qu'entreprise citoyenne exemplaire, ceci afin de promouvoir un développement social durable.

1 Participation active à des activités qui contribuent à la société

Nous participerons activement aux activités qui contribuent à la société au nom du groupe SCREEN. De plus, nous aiderons nos employés à participer volontairement à des activités qui contribuent à la société.

Le Groupe SCREEN interdira toute relation avec les forces antisociales, y compris les groupes de crime organisé qui menacent l'ordre public et la sécurité de la société.

1 Exclusion des forces antisociales

Nous nous positionnerons fermement contre et rejetterons les demandes et réclamations déraisonnables des forces antisociales. De plus, nous ne nous engagerons dans aucune transaction ou relation de quelque nature que ce soit avec des forces antisociales. Nous exigeons également que nos clients et partenaires commerciaux cessent également toute relation avec des forces antisociales.

